



IMPORTANT !

FORMULAIRE DE RENONCIATION DANS LE CADRE DE L'EXAMEN D'AGRÈMENT UNIFORMISÉ EN TRADUCTION DU CTTIC

Information sur la correction de l'examen du CTTIC

Votre copie d'examen sera envoyée au CTTIC par votre organisation provinciale, mais seul votre numéro d'ordre y sera indiqué. Le CTTIC et les correcteurs ne vous connaîtront donc que sous ce numéro. Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des renseignements suivants et, au besoin, de demander des précisions à votre organisation provinciale. Si vous acceptez les conditions suivantes, veuillez retourner la présente à votre organisation, dûment signée.

- Tous les examens sont corrigés par deux traducteurs agréés chevronnés. Les deux correcteurs corrigent chaque copie indépendamment, puis comparent leurs corrections afin de préparer la copie corrigée définitive.
- Toutes les copies sont retournées au CTTIC, qui se charge d'envoyer à chaque organisation les résultats de ses candidats, ainsi qu'une fiche de caractérisation pour les candidats qui ont échoué. Il appartient ensuite à l'organisation de communiquer à chaque candidat le résultat de son examen. Nous vous rappelons que **les copies d'examen ne seront pas retournées aux candidats** après l'examen. Le CTTIC est un organisme d'agrément, pas un établissement d'enseignement. L'examen du CTTIC n'est pas un outil de perfectionnement; il ne vise qu'à évaluer les connaissances et les compétences des candidats. **Toutefois, les candidats qui ont échoué à l'examen pourront demander à VOIR leur copie d'examen, sous surveillance, afin de décider s'ils vont faire appel; les organisations provinciales désigneront l'endroit prévu à cette fin.**

Je soussigné(e), _____

(prénoms et nom au complet)

demeurant à _____

(adresse au complet, incluant le nom de la localité et le code postal)

Lu et compris, le _____

Date

Signature du candidat/de la candidate

Révisé en mars 2016